

# CHÂTEAU GAILLARD

BULLETIN MUNICIPAL N°16 • JANVIER 2021



# MAIRIE

63 rue des Mûriers  
01500 Château-Gaillard  
Tél. 04 74 38 22 10  
E-mail : mairie.accueil@chateaugaillard01.fr  
Site internet : www.chateaugaillard01.fr

## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 8 h30 - 12 h00  
Mardi : 8 h30 - 12 h00 / 13 h30 - 17 h00  
Mercredi : 8 h30 - 12 h00  
Jeudi : 8 h30 - 12 h00  
Vendredi : 8 h30 - 12 h00 / 13 h30 - 16 h00  
1<sup>er</sup> Samedi du mois : 8 h30 - 12 h00

## NUMÉROS UTILES

### CABINETS INFIRMIERS

- **Christelle Chevrier** 06 60 65 41 20  
12 lotissement de l'Albarine 04 74 37 27 66
- **Marylène Pellissard** 06 76 31 48 30
- **Justine Nunne** 04 74 34 56 77  
285 A route de Cormoz

**HÔPITAL PRIVÉ D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY**  
04 74 38 95 95

**POLICE 17      POMPIERS 18**

**SAMU / MAISON MÉDICALE 15**

**ALLO ENFANCE MALTRAITÉE 119**

**VIOLENCES FEMMES 3919**

**SAMU SOCIAL 115**

**URGENCE PERSONNES SOURDES**

**ET MALENTENDANTES SMS OU FAX AU 114**

**CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE** 04 74 38 08 80

## SOMMAIRE

- 3 Les vœux du Maire
- 4 Le budget primitif communal 2020
- 5 L'historique des sapeurs-pompiers
- 6 Le RAMI « Les Petits Mômes »
- 7 Le point sur les travaux
- 8 La ripisylve du Seymard
- 9 Natura 2000
- 10 Steasa
- 11 L'incivilité, qu'est-ce que c'est ?
- 11 Le planning de la collecte sélective
- 12 Mémo'Tri
- 13 Les nouvelles du CCAS
- 14 L'état civil
- 15 Les aides à la personne



# illiwap [RAPPEL]

La mairie est équipée d'une application Smartphone lui permettant de communiquer avec ses citoyens en moins de 2 minutes.

**1** Téléchargez l'application illiwap

**2** Recherchez votre commune  
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

Sur votre Google Play (Android)

ou

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

Sur votre App Store (iOS)

**3** Suivez votre commune  
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune

Recevez les notifications directement sur votre smartphone  
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

illiwap, c'est l'appli :  
**SANS INSCRIPTION**  
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier  
**GRATUITE**  
Téléchargement gratuit et sans engagement

L'application **illiwap** est totalement gratuite et vous permet de recevoir des messages d'information de la mairie sur votre téléphone.

## LES VŒUX DU MAIRE

**C**haque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Parler d'avenir et formuler des vœux à une époque aussi tourmentée, est devenu un exercice hasardeux. Le temps n'est plus aux certitudes mais aux inquiétudes, car trop d'inconnues rendent l'avenir difficile à entrevoir. L'année débute comme elle s'est achevée, marquée par la crise sanitaire.

J'ai une pensée pour celles et ceux qui sont touchés par les épreuves de la vie, la maladie, la solitude. Je leur adresse une pensée particulière et je forme le vœu que 2021 leur apporte guérison, courage, espérance et réconfort.

La deuxième vague de Covid-19 a touché notre territoire beaucoup plus durement que la première.

Je sais qu'en ce moment, la santé, la sécurité, l'emploi et l'activité économique sont au centre de vos préoccupations.

Nos restaurateurs, nos commerçants sont soumis à rude épreuve ainsi que certains artisans et entreprises. Le monde culturel et le monde associatif sont gravement affectés.

Nombre de salariés sont inquiets pour leur avenir et pour certains privés d'une partie de leur salaire, depuis plusieurs mois. Le front de l'emploi sera très certainement un enjeu majeur, mais pour l'heure, nous ne connaissons rien des conditions dans lesquelles l'année 2021 va se dérouler tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique. La vaccination sera-t-elle notre salut ? Affaire à suivre.

Mon souhait le plus ardent est que tout cela cesse au plus vite afin que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contrainte. Tout simplement, que nous puissions retrouver le plaisir des poignées de mains et des embrassades.

Malgré ce contexte exceptionnellement perturbé, les vœux restent un moment privilégié pour vous souhaiter l'énergie et l'enthousiasme nécessaires pour réussir l'année à venir. C'est pourquoi toute l'équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous présenter tous nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Vœux de bonne santé, de réussite dans vos projets personnels et professionnels. Que cette année 2021 permette de voir réaliser toutes vos espérances pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

**Joël BRUNET**



## ÉDITORIAL

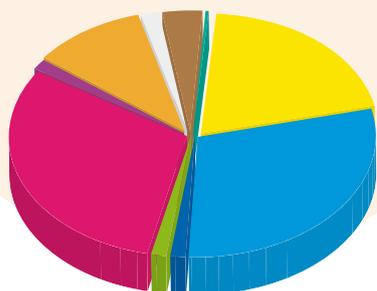
*Joël Brunet*



# LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

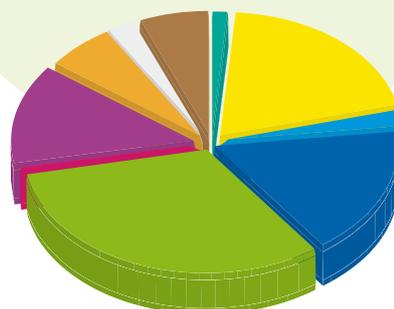
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2020

■ Charges à caractère général	431 490 €
■ Charges de personnel	628 360 €
■ Fonds de péréquation ressources communales	31 775 €
■ Dépenses imprévues	30 000 €
■ Virement aux recettes d'investissement	652 356 €
■ Dotations aux amortissements	29 966 €
■ Autres charges de gestion courante	216 504 €
■ Charges financières, intérêts des emprunts	35 588 €
■ Charges exceptionnelles	78 604 €
■ Autres charges de gestion courante	2 000 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 136 643 €</b>



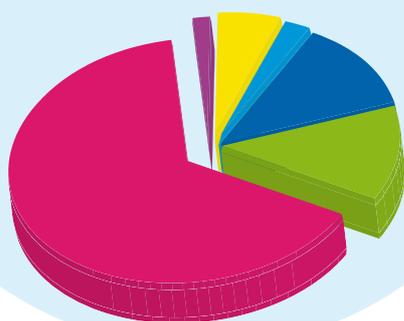
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2020

■ Résultat de fonctionnement reporté	422 775 €
■ Atténuation de charges	50 000 €
■ Produits des services et du domaine	356 939 €
■ Taxes foncières et habitation	680 898 €
■ Autres impôts locaux	8 720 €
■ Attribution de compensation reversée par la CCPA	277 934 €
■ Dotation de solidarité communautaire versée par la CCPA	129 424 €
■ Droits de mutation	50 000 €
■ Dotations de l'État	134 953 €
■ Autres produits de la gestion communale	25 000 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 136 643 €</b>



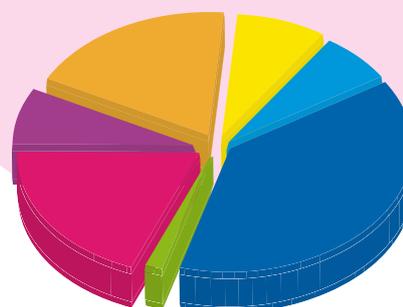
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2020

■ Remboursement des emprunts (capital)	102 499 €
■ Frais d'études	39 618 €
■ Enfouissement des réseaux SIEA	213 525 €
■ Matériel et terrains	214 075 €
■ Travaux & construction	1 108 253 €
■ Participation voirie ZAC	26 400 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 704 370 €</b>



## RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2020

■ Solde d'investissement reporté	140 816 €
■ Excédent de fonctionnement capitalisé	111 192 €
■ Virement de l'excédent de fonctionnement 2020	652 356 €
■ Dotations aux amortissements	29 966 €
■ Remboursement par l'état de la TVA sur les investissements	325 513 €
■ Taxe d'aménagement	129 800 €
■ Subventions d'investissements État Département et CCPA	314 727 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 704 370 €</b>



## LA FISCALITÉ COMMUNALE

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) classe Château-Gaillard parmi les communes de 2 000 à 3 500 habitants  
Population Château-Gaillard : 2 195 habitants

Taux Château-Gaillard 2020

Taux moyen des communes la strate 2 000 à 3 500 habitants

Taux de la taxe d'habitation	12,14%	inchangé depuis 2014	13,45%
Taux de la taxe sur le foncier bâti	14,24%	inchangé depuis 2011	17,63%
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	36,67%	inchangé depuis 2011	49,15%



## L'HISTORIQUE DES SAPEURS-POMPIERS

Les premières traces écrites de pompiers dans l'Ain apparaissent le 12 août 1827.

Le **31 mars 1831**, la loi autorise les communes à transformer une partie de la garde nationale en corps de sapeurs pompiers.

La garde nationale disparaît définitivement en 1871. Les sapeurs pompiers sont toujours armés. S'engage alors un bras de fer entre l'État et les communes pour le désarmement de ceux-ci.

À Château-Gaillard, les nouvelles recrues qui ont fait leur service militaire exigent le nouveau fusil «Chassepot» avec sabres et baïonnettes, dans le but de former une société de tir... Elles auront gain de cause. Mais une ordonnance du 27 octobre 1872 organise définitivement le désarmement des sapeurs pompiers de l'Ain.

À Château-Gaillard les premiers écrits se font jour le 3 février 1901. Un arrêté préfectoral fixe l'effectif du corps à 57 hommes, y compris les officiers, sous officiers, sapeurs, tambours et trompettes. Composition du « conseil de famille de la compagnie » : Capitaine Brun, Lieutenant Jourdain, sergent Major Richer etc...

Le **6 décembre 1921**, le Président de la République Alexandre Millerand signe la nomination du Lieutenant Henry Jourdain en tant que chef de corps et du Sous-Lieutenant Joseph Varenne en tant qu'adjoint.

C'est à cette époque que l'on voit apparaître les noms de, Morrier, Brun, Ceyzériat, Richer, Favier, Brunet...

**1933** : confection d'un drapeau garni de franges d'or et brodé or de 30 lettres, accompagné d'une cravate de deuil, pour la somme de 5505 francs. Peut-être l'actuel drapeau de la compagnie...

**1934** : constitution d'une société «Amicale». Toujours existante aujourd'hui, Claude Aubry est le président.

**1950** : achat et mise en service d'une moto-pompe remorquable de 30m<sup>3</sup> en remplacement de la pompe à bras. Les pompiers n'ayant pas été dotés d'un véhicule, cette moto-pompe sera remorquée en cas de besoin par le tracteur d'un agriculteur de la commune.

**En 1959**, afin d'assurer une réserve permanente d'eau, il est décidé le creusement de 3 citernes d'eau de 120 m<sup>3</sup> chacune. Sur l'une d'entre elles, sera monté un garage pour le matériel des pompiers. La nouvelle caserne des pompiers sort de terre, face à la mairie actuelle.

**1971** : recrutement de 4 nouveaux, dont Joël Brunet.

**1973** : décision de l'achat de la «Renault Estafette».

**1976** : entrée au corps de Jean-Luc Favier.

**1989** : l'Estafette ayant rendu de bons et loyaux services, la commune investit dans l'acquisition d'un véhicule de première intervention du type «Renault Master» équipé d'une tonne de 400 litres d'eau et de matériel divers.

**1992** : achat d'un véhicule Renault «Express», financé par l'amicale et mis à la disposition du corps.

**1994** : à l'occasion de la fermeture de la base aérienne 124 de Strasbourg, le CPI récupère un camion Berliet équipé d'une tonne de 2800 litres d'eau. Premier travail : changer son camouflage «vert armée» en «rouge pompier».

**2003** : déménagement du CPI depuis l'ancienne remise (rue des Mûriers) vers un nouveau bâtiment tout neuf en face de la salle polyvalente Inauguration le 13 juin, suivi d'une journée «porte ouverte».

**2010** : sous l'impulsion d'Olivier Ploncard, adjoint au chef de corps, débute la formation des enfants des écoles de Château-Gaillard. Ainsi, en 10 ans, ce ne sont pas moins de 569 élèves qui seront initiés à l'APS (apprendre à porter secours).

### Aujourd'hui

L'effectif est de 16 pompiers (1 Lieutenant, 1 Adjudant-Chef, 1 Sergent-Chef, 4 Caporaux-Chefs et 9 Sapeurs dont 5 titulaires du permis PL). Pour la seule année 2020, il y a eu 78 interventions dont 42 secours à personne, 11 feux, 16 opérations diverses, 9 accidents.





## « LES PETITS MÔMES » LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ITINÉRANT

Le **RAMI** est un service intercommunal qui couvre les communes d'Ambronay, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, St Denis en Bugey, St Maurice de Rémens et l'Abergement de Varey.

Pour Château-Gaillard 24 assistantes maternelles sont agréées sur la commune actuellement, ce qui représente 73 places d'accueil en temps plein et 17 places pour des enfants scolarisés. Le relais propose des temps collectifs sur la commune. Ces moments de rencontre se déroulent le jeudi matin dans la salle des fêtes, toutes les semaines ou une semaine sur deux en fonction d'un planning établi en début d'année.

Le RAMI :

- apporte des réponses aux interrogations des employeurs, apporte un soutien aux professionnel(le)s,
- organise aussi des sorties pédagogiques : accrobranche, balade à dos d'âne, visite d'une ferme...
- met en place des formations professionnelles pour les assistant(e)s maternel(le)s (passage du diplôme de sauveteur secouriste du travail, prendre soin de soi pour prendre soin des autres, Éveil sensoriel pour les 0/3 ans, contes et histoire à raconter),
- propose des soirées d'information pour les professionnels et les parents,
- propose des temps administratifs à la mairie de 13h à 17h, un mardi après-midi sur deux. C'est de l'information pour tout public, la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil, accompagnement de la fonction employeur/salarié.

Si vous êtes en recherche d'un lieu d'accueil ou pour toutes autres questions concernant l'accueil de votre enfant ; vous pouvez joindre l'**animatrice Evelynne Delange**.

Tél. 06 84 77 04 00 - Mail : [rami@ambronay.fr](mailto:rami@ambronay.fr)

Site: [rami-lespetitsmomes.jimdofree.com](http://rami-lespetitsmomes.jimdofree.com)

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

### PROJET D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT « LA POIZATIÈRE »

Des études sont en cours afin de définir les différents scénarios possibles. Le projet s'articulera autour de 4 axes visant à promouvoir un cadre de vie confortable et sécurisé :

1. La désimperméabilisation des sols et une gestion de l'eau raisonnée,
2. La sécurisation des usagers et un nouveau partage des espaces publics,
3. Le développement d'une place centrale active,
4. Le développement d'une nouvelle strate végétale dynamique.

Ce projet sera présenté aux riverains lorsqu'il sera abouti.

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Les derniers réseaux aériens de la commune ont été enfouis route de Cormoz et rue du Tilleul. Les travaux s'achèveront prochainement avec la réalisation des trottoirs en enrobé.

### TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Conformément à la Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11/02/2005 et à l'ordonnance du 26/09/2014, la Mairie a l'obligation de rendre l'ensemble des bâtiments recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux ont été réalisés depuis plusieurs années et se poursuivent. La Mairie s'est fixée comme objectif d'être en conformité d'ici fin 2021.



▶ **AVANCEMENT DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT «L'ECRIN»**

Les travaux du lotissement «L'Ecrin» se poursuivent. Les emménagements se feront en 2 temps avec une première tranche de 22 logements livrés au 31/03/2021 et une deuxième tranche de 15 logements, fin juin/début juillet 2021.

Une aire de jeux pour les petits, une structure pour les adolescents et un terrain de pétanque seront aménagés en bordure du chemin de la Vie du Bois afin de créer un lieu de convivialité.

▶ **MURS DU CIMETIÈRE**

Le cimetière a été construit au centre du village. Au fil des années, les murs se sont détériorés.

Afin d'entretenir et de revaloriser ce patrimoine, la Mairie souhaite lancer des travaux sur deux des quatre murs :

- Le mur d'entrée de 25,50m de longueur et 1,90m de hauteur qu'il est envisagé de reconstruire à l'aide de galets et de rangées de briques,
- Le mur qui longe le cimetière de 79m de longueur et 1,90m de hauteur qui sera crépi.

▶ **REMISE EN ÉTAT DU LOCAL ET DES VESTIAIRES DU FOOT**

Le club de foot de Saint Denis-en-Bugey a émis le souhait de pouvoir profiter des infrastructures de notre commune pour les entraînements de leurs équipes et matchs éventuels.

Plus d'une trentaine d'enfants de Château-Gaillard sont licenciés à Saint Denis. Dans le double objectif d'apporter une contribution au club de St Denis et d'amener du dynamisme sur la commune, la Mairie a répondu favorablement et a démarché plusieurs entreprises afin de mettre en conformité le bâtiment (réfection de la toiture, changement des vitres, mise en place de grilles de défense, travaux de plomberie, mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite...).



▶ **RECONSTRUCTION DU LAVOIR SOUS L'ÉGLISE**

Vous êtes-vous déjà questionnés sur les ruines qui se situent au village, sous l'église, sur les berges du Seynard ? Il s'agit d'un ancien lavoir détruit suite à la chute d'un arbre il y a de nombreuses années. Au vu des vestiges, il semblerait que la configuration de ce lavoir soit semblable à celle du lavoir de Cormoz.

Souhaitant préserver ce patrimoine, la Mairie a pour projet de reconstruire ce lavoir en créant un espace naturel visant à préserver la faune et la flore du site. Tout comme à Cormoz, il s'agira d'un lieu reposant où chacun appréciera de se prélasser dans un cadre exceptionnel.



# LA RIPISYLVE DU SEYMARD

Le Seymard : une rivière remarquable de 24,5 km de long d'origine phréatique avec un intérêt écologique certain : frai de poissons, présence de libellules, nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs. Les rives du Seymard, sur la commune de Château-Gaillard, sont intégrées au site Natura 2000 de la basse vallée de l'Ain pour sa ripisylve. La ripisylve est l'ensemble des formations boisées présentes le long d'une rivière sur une largeur maximale de 25-30m. Elle représente une zone de transition entre deux écosystèmes voisins, elle possède une faune et une flore plus riche que chacun des deux écosystèmes qu'elle sépare.

## ZONE DE PROTECTION CONTRE L'ÉROSION

Les racines fixent les berges et limitent l'érosion.

## ZONE TAMPON POUR L'ÉPURATION

Nitrates et phosphates sont fixés par la ripisylve et dégradés par les micro-organismes.

Elle pompe les polluants organiques dans la rivière pour une auto épuration naturelle.

## ZONE DE RESSOURCE EN MATIÈRE ORGANIQUE DES FEUILLES MORTES ET DU BOIS

Cette matière organique est décomposée par les micro-organismes pour former de l'humus et développer un écosystème fonctionnel.



## ZONE RESSOURCE ET REFUGE

Lieu de ressource de nourriture, de reproduction, de refuge et de vie pour de nombreuses espèces. Elle joue un rôle de corridor écologique reliant deux habitats

## ZONE DE FREIN HYDRAULIQUE ET ÉOLIEN

Elle offre des obstacles à la rivière et dissipe la force du courant notamment durant les crues. Au même titre que les haies, la ripisylve a un effet brise vent.

## ZONE D'OMBRAGE POUR LA RIVIERE

L'ombre sur la rivière permet de limiter l'augmentation de la température de l'eau.

Et prive les végétaux aquatiques du soleil, limitant ainsi le développement d'algues.

Les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien du lit et des berges. L'objectif est de : maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique.

Le Syndicat de la Rivière Ain Aval et ses Affluents (SR3A) s'inscrit dans une démarche d'accompagnement sur cette thématique de gestion et d'entretien des ripisylves.

# NATURA 2000

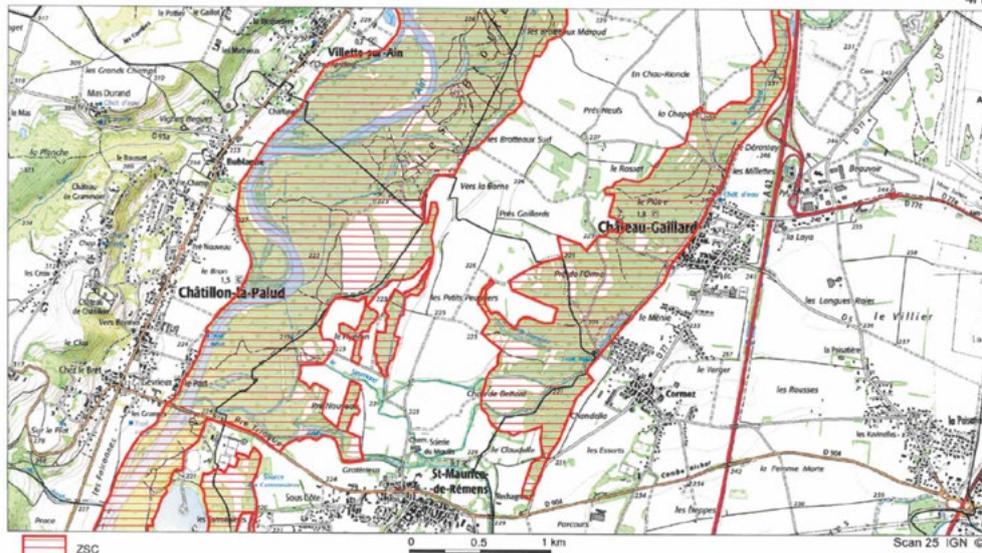


Parmi les 1766 sites répertoriés en zone Natura 2000 que compte la France métropolitaine au 1<sup>er</sup> mars 2017, figure la Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône. Celle-ci s'étire sur 23 communes situées à cheval entre l'Ain (pour 97%) et l'Isère (pour 3%) et s'étend sur 3409 hectares de parcelles recouvertes dans leur grande majorité par des forêts alluviales (61%) et des eaux douces (rivière d'Ain et ses affluents, îlons et zones humides) pour 19%. Les 20 autres pourcents se répartissent entre landes et broussailles pour 8% et pelouses sèches (brotteaux) pour 12%.

Natura 2000 vise à répertorier et à rassembler des sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore qu'ils abritent.

Elle a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux (respect de la biodiversité) tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales le tout dans une démarche et une logique de développement durable. Une gestion équilibrée et durable des espaces est recherchée. Les projets susceptibles d'avoir des incidences négatives sur les espèces et leurs habitats protégés doivent être soumis à une évaluation préalable.

La commune de Château-Gaillard est l'une des 23 communes du site Natura 2000 Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône.



En 2005, le comité de pilotage qui regroupe différents acteurs locaux et régionaux (la région Auvergne Rhône Alpes, département de l'Ain, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain...) a fixé 5 objectifs à atteindre à travers un document d'objectifs :

- Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du fonctionnement naturel de la rivière,
- Restaurer certaines îlons (anciens méandres),
- Améliorer l'état de conservation des pelouses sèches (pâturage, entretien mécanique, renforcement des populations de lapins),
- Maintenir l'état de conservation des espaces forestiers remarquables (gestion douce ou absence de gestion, lutte contre les espèces invasives, création et maintien des ripisylves),
- Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante.

Une actualisation de ce document sera réalisée en 2021-2022 afin de tenir compte de l'évolution de ce territoire.

Au cours de vos balades et promenades, vous pourrez peut-être apercevoir l'une des 223 espèces d'oiseaux recensées telle que le milan noir, l'alouette lulu ou l'œdicnème criard ou encore entendre le pleuplement d'un pic-vert ou d'un pic épeiche. Le long d'un des nombreux bras du Seynard, il n'est pas non plus rare de tomber sur un barrage de castors.

Pour cela, il revient à chacun d'avoir une attitude écocitoyenne et respectueuse de l'environnement. De nombreuses dérives ont été enregistrées ces derniers mois, des dépôts sauvages d'ordures sont ainsi régulièrement constatés. De même, pour rappel, il est interdit de pratiquer des loisirs motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (loi 4x4 du 3 janvier 1991). Les infractions à la loi 4x4 sont passibles d'une contravention de cinquième classe (1500 euros maximum) et peuvent être assorties de peines complémentaires telles que l'immobilisation du véhicule.



# STEASA

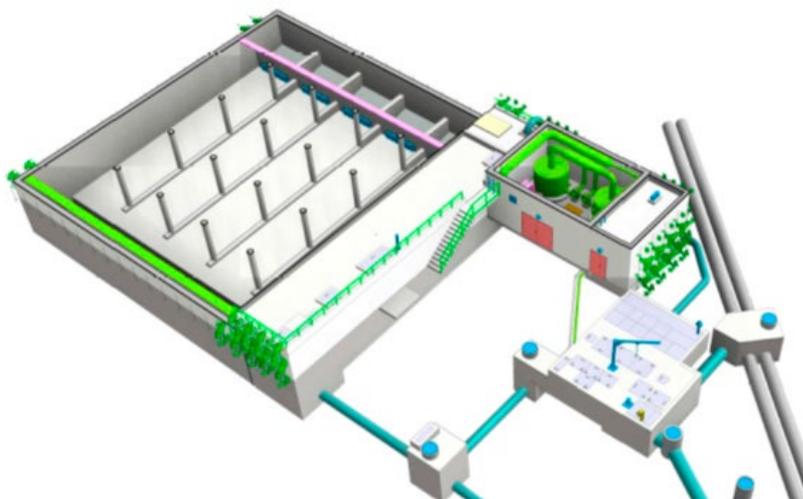
Le Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et Son Agglomération (STEASA) créé en 1990, est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) c'est-à-dire une structure administrative regroupant plusieurs communes souhaitant exercer certaines de leurs compétences en commun. Ici, 9 communes du bassin de vie d'Ambérieu adhèrent au STEASA. Cet EPCI a pour domaine d'intervention la collecte, le transfert et le traitement épuratoire des eaux usées des communes adhérentes à savoir L'Abergement-de-Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu. Château-Gaillard a adhéré au syndicat en 1991 et la station d'épuration «Les Blanchettes» a vu le jour en 1993.

Après environ deux ans de travaux et un investissement de 2 200 000 € HT, le chantier de construction du nouveau bassin d'orage construit aux Ravinelles s'est achevé. Celui-ci est encore en phase de tests et de réglages avant la réception finale prévue en tout début d'année 2021.

Cet ouvrage, d'une capacité de 1 800 m<sup>3</sup> vient s'interconnecter au réseau déjà existant du STEASA. Un autre bassin (d'une capacité de 900 m<sup>3</sup>) situé à la Croix St Georges à Ambérieu, et actuellement en cours de travaux, viendra compléter le dispositif et ainsi diminuer les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel.

## À QUOI SERT CET OUVRAGE ?

Le bassin va permettre de réduire la quantité d'eaux polluées rejetées dans l'Albarine lors d'épisodes de fortes pluies. Les jours d'intempérie, les eaux pluviales se mêlent aux eaux usées dans les réseaux existants (principalement unitaires). En effet, dans les réseaux anciens, il n'y a pas de séparation entre eaux de pluie et eaux usées et elles empruntent toutes les mêmes conduites. Un jour de fortes pluies, la quantité d'eau traitée par la station d'épuration (STEP) des Blanchettes est très importante et la STEP peut se retrouver saturée ; la conséquence en est le rejet d'eaux non traitées directement dans le milieu naturel. Le réservoir des Ravinelles va donc permettre de diminuer ces rejets en agissant comme un bassin tampon permettant de stocker puis de lisser le débit des eaux envoyées vers la STEP.



L'ouvrage des Ravinelles canalise les eaux du collecteur d'égouts du réseau sud en provenance du secteur d'Ambérieu gare, du quartier de St Germain, de Torcieu et de St Rambert en Bugey. Quant à lui, le futur bassin de la Croix St Georges collectera les eaux en provenance de Douvres et d'une partie du réseau nord d'Ambérieu.



La réglementation actuellement en vigueur autorise le STEASA à rejeter au maximum 5% de ses effluents annuels dans l'Albarine. À l'heure actuelle, c'est près de 23% du volume collecté annuellement qui est rejeté dans la rivière et les différents cours d'eau sans traitement préalable. Fort de ce constat, le STEASA s'emploie à diminuer ces excès et donc à améliorer la qualité des eaux de notre bassin de vie. D'autres réalisations sont projetées tant en études qu'en travaux sur le nouveau mandat.

# L'INCIVILITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'incivilité correspond à un ensemble de nuisances qui engendre un trouble anormal à la tranquillité publique, c'est la transgression de règles sociales, qui ne blessent pas physiquement les individus mais dont le non-respect change négativement le rapport entre les individus et diminue la confiance dans le vivre ensemble.



La liste des incivilités est grande : crachats, attroupements d'individus menaçants ou exubérants, chahuts, violences, insultes sur les terrains de sport, graffitis, tags, utilisation importune de téléphones portables, comportements dangereux au volant, bousculades, salissures sur la voie publique (crottes de chiens, mégots, urine...), sortir ses poubelles en dehors des jours de ramassage, stationnements gênants, véhicule épave laissé sur la voie publique ...

Notre commune n'est pas exempte de tous ces comportements qui dérogent à la tranquillité publique et qui coûtent à la communauté.

En dehors de l'impact visuel, slalomer entre les crottes de chiens pour se rendre à l'école est loin d'être agréable.

Devoir descendre du trottoir, faire un écart sur un espace non réservé aux piétons peut être dangereux.

Un papier, un mégot, un chewing-gum, un graffiti... toutes ces salissures ne disparaissent pas de la rue par enchantement ! Ce sont les employés communaux qui nettoient, ramassent. Il en va de même pour les dépôts sauvages !

Le traitement de toutes ces incivilités coûte en temps donc en personnel et donc en argent. Cet argent c'est le vôtre, il pourrait être employé à autre chose pour améliorer la vie locale.

Il faut savoir que ces comportements sont verbalisables. Le tarif de l'amende est une base, le Maire peut fixer des sommes beaucoup plus importantes pour dissuader ou en cas de récidives.

**68€** pour avoir jeté son mégot ou son masque par terre, pour avoir uriné sur la voie publique, pour avoir craché par terre, laissé les déjections canines...

Vous avez fait des graffitis un peu partout, vous encourez de **3750€ à 30000€ d'amende, des travaux d'intérêt général et jusqu'à 2 ans d'emprisonnement.**

L'accès à la déchetterie est gratuit, il se fait par reconnaissance de vos plaques d'immatriculation.

L'inscription se fait via le site de la CCPA : [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)

**Les travaux de bricolage ou de jardinage** susceptibles de causer une gêne sonore de par leur intensité ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les végétaux doivent être acheminés en déchetterie, le brûlage est interdit.

**Les bacs poubelles et sacs jaunes** n'ont pas à rester sur le trottoir en permanence, ils doivent être sortis la veille du ramassage. Un calendrier est disponible sur [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)

## LE PLANNING DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021  
La collecte s'effectue **un vendredi sur deux.**  
Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte.



8 janvier	9 juillet
22 janvier	23 juillet
5 février	6 août
19 février	20 août
5 mars	3 septembre
19 mars	17 septembre
2 avril	1 <sup>er</sup> octobre
16 avril	15 octobre
30 avril	29 octobre
14 mai	12 novembre
28 mai	26 novembre
11 juin	10 décembre
25 juin	24 décembre

### EMBALLAGES & PAPIERS



#### PLASTIQUE

Pots de yaourts, bouteilles plastiques, barquettes, sacs...



#### PAPIER & CARTON

Journaux, sacs krafts, briques alimentaires, boîtes à pizza...



#### MÉTAL

Aérosols, conserves, canettes, capsules de café...

#### VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE :



**EN VRAC, VIDÉS, NON LAVÉS ET NON IMBRIQUÉS ENTRE EUX**

#### SANS OUBLIER LE RESTE :

##### ORDURES

Restes alimentaires, déchets ménagers...

**DANS UN SAC POUBELLE BIEN FERMÉ**

**BACS GRIS CCPA**



##### VERRE

Bouteilles, bocaux et pots en verre...

**VIDÉS, SANS COUVERCLE, NI BOUCHONS**

**BENNES À VERRE**



# LES NOUVELLES DU CCAS

2020, une année marquée par le manque de convivialité pour nos seniors mais aussi pour les plus jeunes.

La fin d'année 2019 semblait pourtant prometteuse avec plein d'idées nouvelles à vous proposer mais nous ne pouvions imaginer la tournure de cette année 2020 frappée par un contexte sanitaire sans précédent.

Quelques animations ont tout de même pu être organisées ponctuellement au cours de cette année, avec notre partenaire ADAPA, autour de la tablette numérique, de la cuisine et d'activités douces.

Nous avons tout de même été heureux de pouvoir remettre, courant décembre, avec le concours des membres du Conseil Municipal, aux personnes de plus de 70 ans, des colis et des chèques-cadeaux, agrémentés de jolis dessins colorés des écoliers de notre commune.

Nous attendons de connaître l'évolution des protocoles sanitaires pour pouvoir vous proposer de nouveaux rendez-vous pour cette année.

Mais vous pouvez d'ores et déjà noter sur votre agenda «l'après-midi papotage» qui se déroulera au cours de la troisième semaine de juin. Les personnes de plus de 60 ans recevront une invitation le moment venu.



## AUTRE PROJET EN COURS AVEC LE CCAS

La bibliothèque municipale animée par Mmes Chollet, Renoud et Flatot, arrivera, fin juin 2021, au terme d'une convention avec le département.

Son renouvellement permettrait de bénéficier, de la part du département, dans le cadre du développement social et culturel, de conseils, de formations, d'aides financières, d'ouvrages, de spectacles et de packs d'animation.

Pour pouvoir renouveler cette convention, nous vous avons sollicité par une enquête afin de bien identifier les besoins à venir.

### **Nous vous devons un point sur les résultats**

Le nombre de répondants est de 50 foyers sur environ 830 dans la Commune.

Il ressort que 52% des répondants ne connaissent pas la bibliothèque et 76% souhaiteraient la visiter, ce qui n'a pas pu être possible en 2020 avec le contexte COVID.

26 personnes seraient prêtes à investir un peu de leur temps pour redynamiser le service proposé et nous les en remercions. Nous les contacterons dès que la situation le permettra.

### **Les 3 principales attentes identifiées sont :**

- la connaissance des ouvrages,
- l'élargissement des plages d'ouverture,
- la possibilité de venir à la bibliothèque pour d'autres animations.

La réservation des ouvrages en ligne est aussi plébiscitée à 80%.

### **Les 3 principales animations souhaitées seraient les suivantes :**

- des contes pour les petits et les grands,
- des ateliers créatifs de jeux et de parcours de découverte,
- des ateliers d'apprentissage ou de partage de la lecture.

Depuis, nous avons rencontré nos interlocuteurs du département et, afin de pouvoir renouveler la convention dès le second semestre 2021, nous avons une liste d'actions à mettre en œuvre pour répondre à vos attentes et à celles du département.

Notre volonté est de pouvoir évoluer vers un vrai point de rencontre socio-culturel intergénérationnel dès que cela sera possible. La bibliothèque est maintenant identifiée par un panneau placé au-dessus de la porte d'entrée, elle est située à côté de la cantine scolaire.

Le département va nous accompagner sur la numérisation des ouvrages et nous conseiller sur l'organisation à mettre en place pour évoluer.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'état d'avancement du projet.

**Les membres du CCAS vous souhaitent ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute.**

# L'ÉTAT CIVIL

## Naissances

Les événements de l'année 2020 ne nous ont pas permis de recueillir le consentement des familles en ce qui concerne les naissances. La seule information que nous pouvons vous communiquer, c'est le nombre de nouveaux venus sur notre commune.



La publication des informations relatives à l'état civil (naissance, mariage, décès) est régie par le code civil qui établit les droits d'accès. La publication dans le bulletin municipal doit donc s'y conformer.

Pour les naissances et les mariages, le consentement préalable des personnes concernées est une obligation, car l'accès à ces actes est limité par le code civil. Le consentement peut être oral ou écrit.

Pour les décès, dans la mesure où tout le monde peut obtenir copie d'un acte de décès d'un tiers, la publication dans le bulletin municipal est possible sans accord préalable.



**Mariage~~X~~ ...**  
*et oui, il n'y en a eu qu'un seul !*

Thomas CHARRIN et  
Marie-Ange CHARIGNON  
le 19 décembre.

*Tous nos vœux de bonheur !*

## Décès

- Marcel BURLET, le 30 décembre 2019
- Adrien Norbert Bernard MONGARDIEN, le 15 mars 2020
- Lucienne Léa BLANCHOT née CURT, le 7 avril
- Jean-François BOURDIN-GRIMAND, le 18 avril
- Thérèse CARTELIER née BENOIT, le 29 octobre
- Jean-Pierre DUMONT, le 5 novembre
- Henia DHIAB née BEN TALEB, le 17 novembre
- Lucienne CAVALIEROS née BOUCHARD, le 18 novembre
- Alain Eugène LELONG, le 11 décembre

*Sincères condoléances aux familles*

# LES AIDES À LA PERSONNE OU À LA FAMILLE



**ADMR**  
pour tous, toute la vie, partout

**SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS**

**ENFANCE ET PARENTALITÉ**

**ENTRETIEN DE LA MAISON**

**ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP**

**ADMR**  
**Saint Maurice de Gourdans**  
**Ambérieu-en-Bugey**  
623 avenue Léon Blum  
01500 Ambérieu-en-Bugey  
Tél. 04 74 34 85 40  
asaintmaurice@fede01.admr.org  
www.fede01.admr.org

**Devenez bénévole !**  
Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation et d'animation ?  
Vous souhaitez vous engager aux côtés de notre association ?  
N'hésitez pas à nous contacter !



**adapa**  
AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE



**Nos services**  
D'AIDE À LA PERSONNE

Évaluation à domicile sans engagement  
contact@adapa01.com  
04 74 45 59 63

- Prévention
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Alternatives aux domiciles
- Aide à la fonction d'employeur
- Objets connectés

**Retrouvez toutes les informations sur**  
**www.adapa01.fr**

Résidence Jeunes  
23 rue des Cités des Pérouses à Ambérieu  
Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi



## Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain

Mission de service public de proximité, avec un rôle essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

### MISSIONS

- ✓ **Parcours contractualisés vers l'emploi et l'autonomie** : Ateliers collectifs innovants, valorisation des compétences
- ✓ **Partenariat et relations avec les entreprises** : Emploi, formation, découverte des métiers, acquisition de compétences, découverte des secteurs qui recrutent, aide à la création d'entreprise...

### ACCOMPAGNEMENTS

- ✓ **À l'accès aux droits sociaux et aux aides financières...** pour faciliter la définition et la réalisation du projet professionnel
- ✓ **À la formation** : Préparation aux concours, pré-qualifications, qualifications, aide à l'accès aux contrats en alternance et au retour en formation...
- ✓ **À l'emploi** : Ateliers de recherche, CV, lettres de motivation, coaching, partenariat avec les entreprises, mobilité internationale...
- ✓ **Au logement** : Soutien pour un logement autonome, temporaire ou d'urgence, budget, aides diverses...
- ✓ **Santé** : Accès au droit sécurité sociale et complémentaire, consultation gratuite de psychologue...
- ✓ **Mobilité** : Point information, recherche de moyens de locomotion (scooters, cartes illico solidaire), carte Pass Région...

**Permanences** : Lagnieu, Loyettes, Serrières de Briord, Meximieux, Ambérieu-en-Bugey sur RV  
Vous pouvez prendre RDV au **04 74 34 61 22** ou sur le site <https://mljbpa.goodbarber.app/>

**Chaque année 2300 jeunes sont accompagnés dans leur insertion professionnelle et sociale par des professionnels et tout un réseau de partenaires, avec des résultats.**

### GARANTIE JEUNES

Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ont peu ou pas de revenu. Ils sont accompagnés afin de leur permettre d'accéder à leur autonomie professionnelle en multipliant les expériences professionnelles et de bénéficier d'une aide financière (versement d'une allocation mensuelle sous réserve de respects des obligations du contrat).

### SOUTIEN CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Mobilisation dans le cadre de "l'obligation de formation" : accueil sans rendez-vous des jeunes et leurs parents afin de prendre en considération les jeunes relevant de cette obligation, et de trouver une solution la plus adaptée à leur situation.

### Programme "Avenir en main 16-18"

- 1/ Repérage des jeunes
- 2/ Actions de remobilisation et de rattrapage
- 3/ Accompagnement et solutions.

# L'HISTORIQUE DES SAPEURS POMPIERS

QUELQUES PHOTOS ...

